



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES
SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Monsieur Laurent HUGHETTO

Président du Conseil Départemental

de l'Ardèche

Hôtel du Département

Quartier La Chaumette

BP 737-07007 Privas cedex

Privas le 09 Septembre 2020

Monsieur le Président,

Après la période estivale des congés et le passage de la caravane du tour de France, voici le retour à la dure réalité du terrain...

Les annonces quasi journalières et contradictoires de notre gouvernement sur les mesures à prendre pour faire face à la crise du COVID, impactent dès aujourd'hui l'organisation du travail des agents de la collectivité, au point une fois de plus de provoquer des inquiétudes légitimes et des conditions de travail difficiles à vivre au quotidien.

Vous avez donné des instructions très claires et rassurantes pour assurer au sein du Conseil Départemental, les meilleures conditions sanitaires pour le personnel, cependant la mise en œuvre de ces mesures restent floues et sont différemment appliquées selon les territoires et métiers ! Ce qui nous conduit à plusieurs interrogations, que nous avons pu néanmoins vérifier...

En effet la désinfection des points de contact dans les bureaux doit-elle être effectuée par les salariés de la collectivité ou bien par une entreprise chargée de l'entretien des locaux ? Le gel hydroalcoolique est-il suffisamment présent dans les services ? Les lieux d'accueil du public disposent-ils tous des plexiglass ? La quantité de masques remise à chaque agent peut-elle suffire quand le présentiel est priorisé par rapport au télétravail ? Les masques fournis par votre administration sont-ils portés par les agents ? Les masques jetables achetés par les salariés sont-ils des accessoires professionnels ? Comment est envisagé l'activité lorsque le personnel se trouve avec des collègues de travail révélés positifs ou cas contact au COVID ? Quelles mesures prévoyez-vous pour les parents dont les enfants sont refusés dans les écoles aujourd'hui ?

Un autre thème d'ordre social doit être évoqué, comme récemment sur la participation du département à l'aide au supplément familial.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, un nouveau protocole sanitaire est en place à la demande de la ministre du travail et par conséquent pour **FORCE OUVRIERE** il est donc urgent d'aborder tous ces sujets au plus tôt afin de faire le point sur la situation des services, même si une réunion du CHSCT est prévue le mois prochain. Cela devrait permettre de définir les nouveaux grands principes de l'activité professionnelle des agents départementaux, au temps présent comme au futur selon les évolutions sanitaires du Département.

Recevez monsieur le Président l'assurance de notre considération distinguée.

L'équipe Syndicale